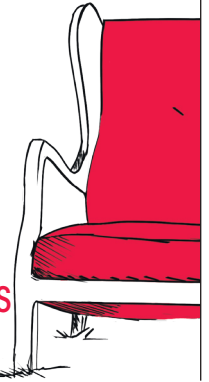


FICHE MÉMO

SÉCURITÉ ET SÛRETÉ DES LIEUX ET ÉVÉNEMENTS CULTURELS



JUIN 2018

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SPECTACLE
VIVANT

SOMMAIRE

- 2 Textes réglementaires
- 3 Généralités sur la sécurité
- 4 Sécurité et sûreté suite aux attentats
- 6 Focus espace public

PRÉAMBULE

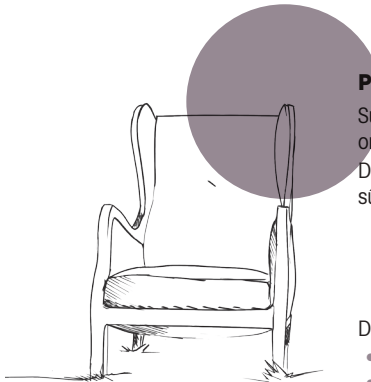
Suite aux attentats de Paris, les professionnels du secteur du spectacle vivant ont dû adapter leurs mesures dans l'accueil des publics.

Dans cette fiche Mémo une sélection de ressources concernant la sécurité et la sûreté des lieux et événements culturels.

Deux fiches «Tous nos compléments» traitent également de cette thématique :

- **Améliorer la sécurité et la sûreté du public dans un lieu de diffusion**
- **Sécurité et sûreté : contextes et enjeux pour la création et la diffusion artistiques dans l'espace public**

Elles sont à télécharger sur : www.auvergnerrhonealpes-spectaclelivant.fr



La législation et la réglementation relatives à la sécurité ou à la sûreté du public sont dispersées dans de nombreux codes ou textes. Sélection de ressources.

CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION, PARTIES LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE.

Chapitre III : protection contre les risques d'incendie et de panique dans les immeubles recevant du public (art. L.123-1 à L.123-4 et art. R.123-1 à R.123-55)

Légifrance

→ Consulter le code

ARRÊTÉ DU 25 JUIN 1980 MODIFIÉ. RÈGLEMENT CONTRE L'INCENDIE ET LA PANIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Légifrance // 2018

→ Consulter le règlement

LOI N° 83-629 DU 12 JUILLET 1983 MODIFIÉE RÉGLEMENTANT LES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

Légifrance

→ Consulter la loi

DÉCRET N° 97-646 DU 31 MAI 1997 MODIFIÉ RELATIF À LA MISE EN PLACE DE SERVICES D'ORDRE PAR LES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS SPORTIVES, RÉCRÉATIVES OU CULTURELLES À BUT LUCRATIF

Légifrance // 2014

→ Consulter le décret

DÉCRET N° 2005-307 DU 24 MARS 2005

Pris pour l'application de l'art. 3-2 de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983, relatif à l'agrément des agents des entreprises de surveillance et de gardiennage et des membres des services d'ordre affectés à la sécurité d'une manifestation sportive, récréative ou culturelle de plus de 300 spectateurs

Légifrance // 2014

→ Consulter le décret

LA SÉCURITÉ DES LIEUX DE SPECTACLES : RECUEIL DE TEXTES DE RÉFÉRENCES POUR L'OBTENTION DE LA LICENCE 1^{ÈRE} CATÉGORIE

Éric Joly // Irma. 2017. 482 p.

Ce document s'adresse à tous les (futurs) détenteurs de la licence 1^{ère} catégorie d'entrepreneurs de spectacles pour les aider à identifier, évaluer, prévenir et gérer les risques dans les lieux aménagés pour les représentations publiques. Il prend en compte notamment les nouveautés et modifications concernant le code pénal, la gestion du niveau sonore, réglementation des ERP diffusant de la musique amplifiée, santé et sécurité au travail, règlement incendie, etc.

GUIDE DES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ : ORGANISATION RAISONNÉE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SÛRETÉ DES SPECTACLES VIVANTS

Cabinet Audits et Conseils. Éric Joly et Jean-
Claude Guérot // Prodis, Fédération des EPL.
2009. 82 p.

Document permettant, d'une part, de répertorier l'ensemble des tâches afférentes à la sécurité et la sûreté dans les lieux de spectacle (obligations réglementaires) et, d'autre part, de clarifier les actions et responsabilités de chacun.

Ce document, issu de la pratique, de la réglementation et d'analyses juridiques, a vocation à proposer des outils et non à imposer un seul et unique mode opératoire. Il propose, pour la première fois, une grille d'estimation du niveau de risque des manifestations qui permet de déterminer l'effectif du service d'ordre en pourcentage du nombre de spectateurs.

Il vise à promouvoir la mise en place de bonnes pratiques entre :

- le producteur/diffuseur d'un spectacle et l'exploitant de lieu
- le producteur, le diffuseur, l'exploitant de lieu et les sociétés de sécurité
- les organisateurs de spectacles et les pouvoirs publics

→ Voir le guide

RÉGLEMENTATION DE SÉCURITÉ : ERP ET ESPACE PUBLIC

Hors les Murs // 2011. 4 p.

→ Voir le document

E-BOOK DE LA SÉCURITÉ [SITE]

Agence culturelle du Grand Est

Cet outil régulièrement mis à jour est à vos côtés pour réussir vos manifestations culturelles. Plus que de la sécurité incendie relative aux établissements recevant du public (ERP), les autres champs sont abordés : une nouvelle partie est consacrée aux formations obligatoires ou encore aux vérifications périodiques des outils et installations.

La part de rêve du spectacle vivant ne peut évoluer que dans un environnement sûr, tant pour le public que pour les salariés. Aussi, ce site regroupe la législation relative à la lutte contre l'incendie, à la protection des travailleurs ou encore au code de la construction et de l'habitation.

→ <http://www.securite-spectacle.org>

ACTIONS DE RENFORCEMENT ET DE SURVEILLANCE DES LIEUX CULTURELS

Ministère de la culture et de la communication // printemps 2018

Le plan vigipirate «Printemps 2018» constitue un outil de compréhension des enjeux liés à la menace terroriste et un outil d'aide à la décision, destiné à assurer la préparation de l'ensemble des acteurs face à la menace d'actions terroristes.

→ Voir le dossier web

GÉRER LA SÛRETÉ ET LA SÉCURITÉ DES ÉVÉNEMENTS ET SITES CULTURELS

Ministères de l'intérieur, de la culture et de la communication, secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale // Avril 2017, 168 p.

→ Voir le document

SÉCURITÉ POST-ATTENTATS : LES FESTIVALS VIGILANTS

La Scène n°80 // Printemps 2016. p. 120-121

La saison des festivals s'ouvre dans quelques semaines. Des mesures de sécurité renforcées accompagneront ces grands rassemblements.

VIGILANCE ATTENTAT : LES BONS RÉFLEXES. GUIDE À DESTINATION DES ORGANISATEURS DE RASSEMBLEMENTS ET FESTIVALS CULTURELS

Haut Fonctionnaire de Défense et de sécurité, Ministère de la culture et de la communication // [2016], 16 p.

Dispense des conseils pratiques aux organisateurs de rassemblements et festivals culturels. Il ne crée pas de nouvelles obligations juridiques, en particulier dans le domaine de la sûreté.

→ Voir le guide

LE PLAN VIGIPIRATE : PARTIE PUBLIQUE

Secrétariat du conseil de défense et de sécurité nationale // 2016, 76 p.

→ Voir le plan vigipirate

APRÈS LES ATTENTATS DE PARIS, PREMIÈRES MESURES DE L'ÉTAT POUR LES LIEUX DE CULTURE

La Gazette des communes // 23/11/2015

Même si les professionnels de la culture sont unanimes à considérer qu'ils doivent poursuivre leurs activités comme avant, ils sont confrontés à de nouvelles difficultés financières, techniques et psychologiques. Revue des premières mesures prises par le ministère de la Culture pour soutenir l'activité des lieux de culture.

→ Voir l'article

ATTENTATS DE PARIS : COMMENT RENFORCER LA SÉCURITÉ DANS LES SALLES DE SPECTACLE ?

Télérama // 17/11/2015

Portiques de détection de métaux, barrières renforcées, policiers en civil dans les salles... Toutes les pistes sont étudiées pour garantir un maximum de sécurité dans les salles de spectacle. Les professionnels se sont retrouvés pour commencer à plancher concrètement sur le sujet. Les premières mesures ont pris corps.

→ Voir l'article

RÉOUVERTURE DES SALLES DE SPECTACLES À PARIS: LA SÉCURITÉ AUX PREMIÈRES LOGES

Le point // 16/11/2015

Comment assurer la sécurité de centaines voire de milliers de spectateurs ? Trois jours après les attentats, les grandes salles de spectacles commencent à rouvrir à Paris, avec des mesures renforcées, à la Philharmonie comme au Zénith ou au Moulin Rouge.

→ Voir l'article

SERVICE DÉDIÉ/ MINISTÈRE DE LA CULTURE

Pour répondre aux questions des organisateurs de spectacles et de manifestations culturelles sur les dispositifs et consignes de sécurité qu'ils doivent mettre en place, et pour apporter un conseil permanent aux acteurs publics et privés du spectacle vivant et des arts plastiques, le ministère a activé un service en ligne d'informations joignable par :

- Tél : 06 38 54 41 64
- Mail : info.securite.dgca@culture.gouv.fr

FOCUS ESPACE PUBLIC

ORGANISER UN ÉVÉNEMENT ARTISTIQUE DANS L'ESPACE PUBLIC : GUIDE DES BONS USAGES

José Rubio, Arcéna // Avril 2017. 61 p.

Cette publication est destinée aux organisateurs d'événements, aux élus, aux compagnies, aux services municipaux, aux artistes et aux responsables techniques. Somme d'expériences, ce guide des bons usages propose une méthodologie dans le respect de la réglementation, au service de la création artistique et centrée sur le dialogue et la collaboration entre tous les professionnels concernés.

→ Voir le guide

MESURES SÉCURITAIRES : OÙ EN EST-ON ?

Fédération nationale des arts de la rue // 23/02/2017

Où en est-on de la mission « Prévention des attentats et sécurité des événements culturels sur la voie publique » confiée au préfet Weigel, et quelle menace les mesures attendues risquent de faire peser sur l'art dans l'espace public ?

Le point provisoire ici, en attendant la sortie du référentiel attendu, et notre argumentaire face au tout-sécuritaire.

→ Voir l'article

QUELLE SÉCURITÉ POUR L'ÉDITION 2017 DU FESTIVAL DE THÉÂTRE DE RUE ?

La montage // 05/02/2017

Le festival de théâtre de rue d'Aurillac s'est invité à l'assemblée nationale lors des questions au gouvernement.

→ Voir l'article

MANIFESTE POUR LA CRÉATION DANS L'ESPACE PUBLIC

Fédération nationale des arts de la rue // Janvier 2017. 74 p.

→ Voir le manifeste

MANIFESTATIONS ÉPHÉMÈRES : LA SÉCURITÉ DES PUBLICS

Philippe Kochert // Éditions Territorial. Septembre 2015. 110 p.

Un festival, un carnaval, un marché de Noël, une brocante, un repas des anciens : autant de manifestations que l'on peut qualifier d'éphémères, leur durée allant de quelques heures à plusieurs jours.

Elles peuvent se dérouler dans des ERP, qui ne sont pas classés en fonction du type de l'activité accueillie : le repas des anciens dans le gymnase, par exemple, ce qui nécessitera une autorisation exceptionnelle. Elles peuvent se dérouler en extérieur, tant dans l'espace public que dans un espace privé : elles nécessiteront là encore une autorisation préalable.

En toutes circonstances, la sécurité du public invité à une manifestation doit être assurée. En tant qu'autorité de police, le maire, qui autorise ou non la manifestation, vérifie le respect des règles de sécurité ou les établit lui-même, en est le garant. Quant aux personnels territoriaux, ils devront le conseiller ou intervenir dans l'organisation de la sécurité des publics.

Cet ouvrage aidera les uns et les autres à se poser les bonnes questions et à trouver les réponses qui peuvent y être apportées. Il précise les responsabilités pour les personnels territoriaux.

« RUE LIBRE » : « LES RESTRICTIONS DANS L'ESPACE PUBLIC DÉNATURENT L'ARTISTIQUE »

Libération, next // 17/10/2016.

Les arts de la rue parcourent la France jusqu'au 29 octobre avec une Marianne géante pour protester contre un climat anxieux et sécuritaire qui réduit la liberté de leurs manifestations. Entretien avec Lucie Rimbart, présidente de la Fédération nationale des arts de la rue (Fnar).

→ Voir l'article

**L'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC,
L'ENVIRONNEMENT TECHNIQUE ET LA SÉCURITÉ
EN 2016**

**Rencontre professionnelle organisée par la FAI-
AR et le Festival d'Aurillac // 19/08/2016**

Verbatim de la rencontre publique.

→ Voir le compte-rendu

**ARTISTES FACE À UN ESPACE PUBLIC EUROPÉEN
EN CRISE**

**Lieux publics/ Les inrockuptibles // Avril 2016,
52 p.**

Act ! n°1

Cette troisième coédition de Lieux publics et IN SITU avec l'hebdomadaire Les Inrockuptibles est un manifeste : comment les artistes et acteurs culturels européens, de Marseille à Plovdiv, affrontent les défis de notre époque avec leurs armes : la création, l'invention, l'implication? L'Europe est à recoudre, l'art, la culture et l'espace public y ont un rôle important à jouer : A comme artistes, C comme création, T comme territoire : ACT!

→ Voir la revue

JUIN 2018

SÉCURITÉ ET SURETÉ DES LIEUX ET ÉVÉNEMENTS CULTURELS

Éditeur : Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant //

Directeur de la publication : Nicolas Riedel // Rédaction & réalisation :

Marie Coste // Création graphique : Valérie Teppe

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant est soutenue financièrement
par le ministère de la Culture / Drac Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SPECTACLE
VIVANT

33 cours de la Liberté - 69003 Lyon

04 26 20 55 55

contact@auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr

www.auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr

SUIVEZ-NOUS SUR  